

→ Affichage

**CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE**  
**Séance du lundi 28 mars 2022**

**Présents**

M. Jérôme BANSARD, Maire  
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Dominique CLERGET ; M. Alain GAYET ;  
M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON  
M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ; M. Jean-Jacques CAMPION

**Absent excusé**

M. Samuel HAREL (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD)

**Absente**

Mme Mélanie HERVE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 14 heures 35 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

**Le Conseil municipal**

**Désigne** à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

**Adopte** à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 28 février 2022 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 3 000 € au Comité des fêtes de Beuvron-en-Auge ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 100 € au Club informatique Loisirs de Hotot-en-Auge ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Dozulé ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 200 € à l'Amicale laïque de Dozulé ;

**Adopte** la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 200 € à l'école Saint-Joseph de Dozulé par 8 voix Pour (M. Jérôme BANSARD, Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, M. Jean-François MOREL ; M. Samuel HAREL, Mme Dominique CLERGET, M. Alain GAYET, Mme Elisabeth SAUTY de CHALON, M. Jean-Jacques CAMPION) et 2 contre (M. Marc CHAZELLE, M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN) ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 100 € à la Section de l'Union nationale des combattants de Cambremer ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 100 € à l'association des Amis des Marais de la Dives ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant attribution d'une subvention pour l'année 2022 de 500 € à l'association Aspect ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération désignant Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE comme Président de séance pour l'arrêt du Compte administratif de l'Exercice 2021, après avoir accepté à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération arrêtant le Compte administratif de l'Exercice 2021, le Maire s'étant retiré ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant le Compte de gestion de l'Exercice 2021 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant affectation des Résultats de l'Exercice 2021 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération approuvant le Budget primitif de la Commune pour l'Exercice 2022 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération déterminant le taux des impôts directs locaux pour l'année 2022 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération fixant les tarifs municipaux pour l'année 2022 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération déterminant les dépenses à imputer au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération autorisant la signature d'un contrat pour la location du photocopieur de la Mairie ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération mettant à l'enquête publique le dossier de déclassement de la voirie communale du Chemin des Hauts-de-Villers ;

**Prend connaissance et débat** des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes :
  - Point de collecte des ordures ménagères : les travaux sont en bonne voie d'achèvement, le nouveau matériel devrait être installé très prochainement ;
  - Un Flash Infos va être distribué dans la semaine sur le thème des ordures ménagères. La dématérialisation des demandes d'urbanisme, le dépôt des procurations pour les élections à venir seront également abordés ;
- Retour sur le Repas des Anciens : M. Jérôme BANSARD se félicite de la bonne tenue de ce moment de convivialité pour lequel il a eu des retours très satisfaits. Plus de 40 personnes étaient présentes et les élus se sont beaucoup impliqués dans son organisation ;
- Un point est fait sur l'organisation de la 38<sup>ème</sup> Fête des géraniums, le 8 mai prochain (elle comprendra également une animation avec un orchestre) ;
- D'autres manifestations sont d'ores et déjà programmées :
  - La Chasse aux oeufs de Pâques, le 17 avril ;
  - L'animation organisée par les Amis des Marais de la Dives, le 21 mai ;
  - Ce même jour aura lieu en soirée un concert Gospel organisé par l'association Aspect, suivi d'un apéritif offert par la Commune sur la place ;
  - Enfin, le 25 juin aura lieu la Nuit romantique, organisée dans le cadre des animations proposées par l'association des plus beaux villages de France (qui s'associe pour l'occasion avec l'association internationale des plus beaux villages de la terre où sont représentés l'Espagne, l'Italie, la Suisse, l'Allemagne le Japon), ce qui devrait avoir un fort retentissement médiatique sur le site des plus beaux villages de France. Pour cette animation, Beuvron a sollicité et obtenu l'aide de Cabourg, qui organise son Festival du Film romantique pendant le long week end du 18 juin, soit à une date très proche de l'événement .
- Désormais, les délibérations du Conseil municipal figureront sur le Site internet de la Commune, afin de permettre aux habitants de pouvoir les consulter et de mieux être informés sur les décisions prises par le Conseil ;
- Devis pour l'entretien du cimetière : 3 200 €, soit près de 3 fois le prix payé jusqu'à présent, dépense rendue nécessaire pour permettre un meilleur entretien ;
- Devis pour la réalisation de travaux d'électricité dans le logement de l'Orée du village : 850 €

- Point sur les mesures prises pour limiter le nombre de pigeons sur le territoire de la Commune. Des demandes de devis auprès de différentes sociétés n'ont pas donné satisfaction, leur prix étant d'autant plus important qu'il n'y avait aucune garantie de résultat. La Mairie est en attente d'un autre devis d'une société qui propose, compte tenu de leur nombre, de les éradiquer à la carabine et de poser des filets pour les empêcher de nicher ;

La séance est levée à 16h30

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge

